



Vue générale du site

**CATEGORIE** Urbanisme et architecture

**REPRESENTANT EQUIPE** : architecte

**LOCATION** Ciney, Quai de l'industrie

**POPULATION** 15.716 habitants

**SITE D'ÉTUDE** +/- 9,50 ha

**SITE D'ACTION** 2,2 ha

**SITE PROPOSÉ PAR** la ville de Ciney

**PROPRIÉTAIRE DU SITE** Immobilières privées et Infrabel (SNCB)

**COMMANDE APRÈS LE CONCOURS**

Accompagnement urbanistique du changement d'affectation planologique du site d'action, aménagement d'espaces publics et conception architecturale de certains bâtiments.

### COMMENT LE SITE CONTRIBUE-T-IL À LA VILLE ADAPTABLE ?

Bourgade commerçante au cœur de la région agricole du Condroz, Ciney a vu sa structure urbaine transformée suite à l'arrivée du chemin de fer et la création de la gare à plus de 900 mètres du centre ancien. À côté de celle-ci, les Forges de Ciney furent durant le XXe siècle un pôle économique majeur rythmant la vie du quartier. Suite à l'arrêt des activités en 1988, une partie du site a été reconvertie en équipement communautaire. La zone entre les usines réaffectées et le chemin de fer est actuellement peu utilisée et constitue un site stratégique vu sa proximité avec la gare, les commerces et services. La réaffectation de cette ancienne zone industrielle vise à redonner une « vie en continu » au quartier par l'insertion d'une mixité fonctionnelle « entre les quais » des voyageurs, des marchandises, du Leignon et l'ancien Quai de l'Industrie

### STRATÉGIE DE LA VILLE

La volonté de la ville est de revoir l'organisation du quartier de la gare de Ciney. L'élément de base du réaménagement est la suppression du passage à niveau sur la ligne de chemin de fer. Deux solutions sont en débat : un nouveau pont au nord de la gare ou un passage automobile sous l'actuel passage à niveau. Le trafic des camions sera reporté vers le contournement de la ville. La nationale 937 de liaison vers la vallée de la Meuse passerait le long des voies de chemin de fer en libérant le Quai de l'industrie du trafic de transit. La valorisation de la dernière réserve foncière de Ciney-ville permettrait d'accueillir un programme de bureaux et de logements. L'aménagement des berges du Leignon sur son parcours dans le quartier serait l'occasion de mettre en place un maillage écologique « vert et bleu



Photo aérienne avec repérage du site

**DÉFINITION DU SITE**

En contrebas de la ville ancienne, la vallée du Leignon accueille la ligne de chemin de fer Bruxelles-Luxembourg. Raccordées à celle-ci, les Forges de Ciney se développaient le long du Quai de l'industrie. Sur le site d'une ancienne carrière, le côté Est accueillait la fonderie, les ateliers de fabrication et les bureaux tandis que le côté Ouest, bordé par le Leignon, comprenait des magasins et un espace de stockage. La partie Est a été réaménagée en école professionnelle, locaux pour associations et plaine de sport tandis que le côté ouest est resté à l'état de friche. Seule une partie des anciens magasins est occupée par un commerce de jardinage. De l'autre côté du Leignon, la zone occupée par d'anciennes voies ferrées industrielles est peu utilisée. La volonté communale est de faire de cette ancienne zone industrielle une zone de mixité fonctionnelle.

**ADAPTABILITÉ : PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE**

Les options d'aménagement souhaitées par la ville portent sur la réalisation de surfaces de bureaux, de logements moyens et de parkings pour les usagers du chemin de fer et les habitants du quartier. Aucun commerce ne sera prévu afin de ne pas concurrencer les commerces existants du centre-ville. Ces travaux sur le cadre bâti seront complétés par le réaménagement du Quai de l'industrie en un espace public structurant le bâti et qui donne la priorité aux modes doux de déplacements. À la jonction de la zone d'habitat urbain dense du centre-ville et des quartiers résidentiels, l'objectif est de fermer la zone urbanisée du centre-ville le long du chemin de fer afin d'améliorer la lisibilité de la structure urbaine, notamment pour les voyageurs du chemin de fer, tout en préservant des vues vers le parc de la Haute.

Le schéma d'orientation présentera un caractère évolutif afin de s'adapter aux décisions qui seront prises sur le type de passage des voies de chemin de fer et l'ampleur des superficies de bureaux. Les logements seront au maximum adaptables afin de répondre aux évolutions de la demande des habitants, plus particulièrement de personnes âgées ou à mobilité réduite. Des aménagements durables permettront la transition du quartier vers un cadre de vie plus respectueux de la planète, notamment par une densité de logements adaptée à un quartier de gare, des consommations énergétiques minimales, la réduction des déchets, tant pour la réalisation des bâtiments que dans leur usage. Enfin, tout en contenant les risques de débordements de la rivière, l'aménagement du site permettra une gestion durable du cycle de l'eau et renforcera les qualités écologiques du couloir humide du Leignon.



Vue générale ouest du site d'action



La gare de Ciney



Le Leignon



Les anciennes voies industrielles



Vue sud du site d'action